

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 24 novembre 2025 à 16 h 30 par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 2 FÉVRIER 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		MATHIEU, Alexandre Membre externe	X À partir de 16 h 44	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X	-	-	-
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 40.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel dans le cadre du financement de l'infrastructure de recherche pour le Laboratoire en Technologies Radiofréquences avancées

4.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France)

- 5.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie)
- 6.- Autorisation du paiement des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement

Affaires courantes

- 7.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2025 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion (lundi 2 février 2026)
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (15 septembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel dans le cadre du financement de l'infrastructure de recherche pour le Laboratoire en Technologies Radiofréquences avancées

Dans le cadre d'une programmation de recherche visant à développer des solutions innovantes pour l'analyse et la conception de nouvelles antennes agiles, de matériaux artificiels, de systèmes à ondes millimétriques, ainsi que pour la récupération de l'énergie électromagnétique et la création d'environnements de propagation intelligents, le professeur Halim Boutayeb bénéficie d'un financement de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). L'acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel est essentielle pour la réalisation de ces travaux.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, le secteur de l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 15 septembre 2025, un appel d'offres public (UQO-A2609-B173) sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q, c. C - 65.1]. L'objectif poursuivi était d'obtenir des fournisseurs possédants les exigences techniques, le prix le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais. L'ouverture des propositions a été faite le 10 octobre 2025. Deux (2) entreprises se sont procuré les documents distribués exclusivement par le SEAO. De ces entreprises, une seule soumission s'est avérée conforme. L'étude de la proposition a été faite par le secteur de l'Approvisionnement du Service des finances de l'Université en collaboration avec l'équipe de M Boutayeb ainsi que du Décanat de la recherche et de la création. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres (annexe 1) est joint. Suite à ces démarches, l'entreprise « Rohde & Schwarz Canada Inc » a été la seule qui a présenté une soumission conforme et dont le prix, aux fins d'adjudication, est le plus bas, pour un montant total de 175 000.00 \$.

Le comité exécutif est appelé à mandater la rectrice à signer pour et au nom de l'UQO la demande relative à l'achat de l'analyseur de réseaux vectoriel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 497-CX-2348 concernant l'acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel dans le cadre du financement de l'infrastructure de recherche pour le Laboratoire en Technologies Radiofréquences avancées; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France)

Fondée en 1441, l'Université de Bordeaux est l'un des plus anciens et prestigieux établissements d'enseignement supérieur en France. Elle compte aujourd'hui plus de étudiants et 6 000 enseignants-chercheurs, répartis dans de nombreux domaines : droit, médecine, sciences politiques, sciences, psychologie, technologies et sciences humaines.

Principale université de la région Nouvelle-Aquitaine, elle est implantée sur plusieurs sites : le grand domaine universitaire de Talence-Pessac-Gradignan, ainsi que dans les villes d'Agen, Périgueux et Arcachon. L'université bénéficie de plusieurs labels d'excellence nationaux – Initiative d'excellence (Idex), Laboratoires d'excellence (Labex) et Équipements d'excellence – et assure la coordination de l'alliance universitaire européenne Enlight depuis 2020, renforçant ainsi sa dimension internationale.

Sur le plan académique et scientifique, elle figure régulièrement parmi les meilleures universités françaises et mondiales : 7^e au classement Times Higher Education en 2021 et 151^e au classement de Shanghai en 2017.

Depuis 2014, la métropole bordelaise abrite deux établissements distincts : l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux-Montaigne. L'Université de Bordeaux mène une vaste politique d'ouverture internationale, avec plus de 500 accords de coopération à travers le monde, incluant des doubles et triples diplômes, des cursus intégrés et divers programmes conjoints. Dans le cadre du programme Erasmus+, elle collabore avec près de 300 universités européennes dans toutes les disciplines, offrant à ses étudiants de nombreuses opportunités de mobilité et de formation à l'étranger, contribuant ainsi à son rayonnement académique et scientifique à l'échelle mondiale.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 497-CX-2349 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie)

L'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL-SBA) se distingue en obtenant la première place au Maghreb dans le classement Shanghai 2024 pour plusieurs domaines académiques, notamment en génie civil et en génie mécanique (2^e en Afrique). Elle figure aussi parmi les 500 meilleures universités mondiales en génie des matériaux et en ingénierie.

Ce succès, salué par le ministre de l'Enseignement supérieur Kamel Beddari, reflète l'engagement de la communauté universitaire et la montée en puissance du système d'enseignement supérieur algérien, appuyé par la modernisation du secteur.

L'UDL-SBA compte neuf facultés, un institut et 57 laboratoires de recherche, regroupant près de 30 000 étudiants et 1 875 enseignants-chercheurs. Ses performances reposent sur une solide infrastructure et une recherche reconnue internationalement selon les critères exigeants du classement Shanghai.

Enfin, cette réussite s'inscrit dans un contexte plus large d'excellence scientifique nationale, illustrée notamment par la médaille d'or remportée par Derrache Chemseddine Abdelali aux Olympiades internationales de mathématiques 2024, symbole du renouveau et du dynamisme de la science en Algérie.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 497-CX-2350 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Autorisation du paiement des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement

L'UQO a signé, en 2003, un bail avec Hydro-Québec concernant la location d'un terrain permettant d'y aménager un espace de stationnement. Dans le bail, l'UQO s'est engagée à payer toutes les taxes spéciales, foncières et scolaires pouvant être imposées sur les lieux loués du fait de son occupation.

Successivement, le règlement numéro 948-023 et 965-2024 adopté par la Ville de Gatineau décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs de stationnement ont eu pour effet d'augmenter considérablement la facture annuelle d'Hydro-Québec relative aux taxes.

Voici, à titre comparatif, la facturation (avant TPS/TVQ) :

Année	2023	2024	2025
Taxes municipales	33 756,50 \$	35 933,36 \$	40 128,42 \$
Taxes scolaires	1 134,52 \$	1 137,65 \$	1 111,95 \$
Taxes pour stationnement	-	23 630,40 \$	87 095,81 \$
Total	34 891,02 \$	60 701,41 \$	128 336,18 \$

Étant donné que le total de la facture de 2025 est de plus de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$ avant TPS/TVQ) et dépasse le pouvoir de signature du vice-recteur à l'administration et de la rectrice, nous devons obtenir l'autorisation du comité exécutif pour procéder au paiement.

L'UQO, à titre d'institution publique, est exonérée de taxes foncières. Toutefois, il y a exception en ce qui concerne la location du terrain d'Hydro-Québec. En effet, comme le stationnement n'est pas localisé sur le même terrain que l'usage principal, il n'est pas admissible à l'exonération contrairement à nos autres espaces de stationnements.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 497-CX-2351 concernant l'autorisation du paiement des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2025 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

OBLIGATIONS

L'article 99.8 du *Règlement général* de l'UQO, qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif, prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet du budget révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2025-2026.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2025-2026 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget révisé 2025-2026 vs Budget initial 2025-2026

	Budget révisé 2025-2026 (\$=000)	Budget initial 2025-2026 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	138 998,33 \$	132 496,33 \$	6 501,99 \$
Charges	137 781,60 \$	132 069,37 \$	5 712,23 \$
Moins : Virements interfonds	1 216,73 \$	1 306,41 \$	(89,68) \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	0,00 \$	(879,44) \$	879,44 \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés au début septembre 2025. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre une révision de ses besoins pour l'année financière en cours.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de s'acquitter des obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

	Écart avec budget initial			
	Budget révisé 2025-2026	Budget initial 2025-2026	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 452	5 011	442	8,82%
Effectif étudiant déréglementé	240	270	(30)	-11,25%
Effectif étudiant total	5 692	5 281	411	7,79%

	Écart avec réel			
	Budget révisé 2025-2026	Réel 2024-2025	Écart EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	5 452	4 834	619	12,80%
Effectif étudiant déréglementé	240	331	(91)	-27,43%
Effectif étudiant total	5 692	5 164	528	10,23%

L'effectif étudiant prévu au budget révisé 2025-2026 est ajusté à la hausse par rapport à la prévision du budget initial. Cette nouvelle prévision est établie à 5 692 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de 7.79 % par rapport à la prévision du budget initial (5 281 EEETP) (hausse p/r à 24-25 de 10.23 %).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) augmente de 8.82 % par rapport au budget initial 2025-2026.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une baisse de -11.25 % EEETP est intégrée au budget révisé. Ceux-ci représentant maintenant 240 EEETP. À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée aux 2^e et 3^e cycles influence légèrement à la baisse le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention (2.4661 vs 2.4771).

3. Produits

Les produits affichent une hausse de 6,5 M\$.

Subvention de fonctionnement (MES) : (68 % des revenus totaux)

- Variation totale de 4,194 M\$
- La variation de la subvention s'explique principalement par la hausse de la clientèle étudiante financée +3,6 M\$, la diminution du taux de pondération - 0,16 M\$ et la diminution du montant prévu pour la récupération des forfaits de -0,53 M\$.
- Des ajustements à certains financements spécifiques sont également faits : appui au recrutement +1,95 M\$, augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires -0,38 M\$, diplomation dans les domaines prioritaires - 0,25 M\$, promotion et valorisation de la discipline du génie et de l'informatique + 0,14 M\$ et reclassement au fonds avec restriction de l'enveloppe soutien aux membres des communautés autochtones -0,25 M\$.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (25 % des revenus totaux)

- Variation totale de 1,45 M\$
- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité, forfaits, frais institutionnels obligatoires) subissent une variation favorable de 1,45 M\$ expliquée par la croissance de la clientèle.

Autres revenus : (7 % des revenus totaux)

- Finalement, certains autres revenus varient à la hausse à hauteur de 0,86 M\$. Il s'agit entre autres de revenus pour frais indirects de recherche, de revenus d'intérêts, de revenus de loyer, de stationnement, etc.

4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 5,6 M\$ par rapport au budget initial.

- Les ajustements budgétaires en masse salariale représentent 2,8 M\$. Cette hausse est expliquée principalement par l'augmentation de la clientèle qui se reflète en charges de cours supplémentaires (2,156 M\$). On note également une diminution de l'économie prévue (moins de postes vacants), et l'ajout de certains postes aux plans des effectifs.
- Les autres charges varient de 2,8 M\$, les budgets visent à répondre aux obligations relatives aux frais d'opération et d'entretien et à assumer les dépenses requises à la mise en place des projets reliés à la planification stratégique.

Puisque certaines dépenses doivent être présentées au fonds d'investissement, les virements interfonds sont ainsi ajustés et subissent une variation de -0,09 M\$. Ces virements totalisent 1,2 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables (Achats d'équipements, logiciels, mobilier et livres pour les nouveaux programmes).

Les dépenses se répartissent ainsi :

- La masse salariale représente 81 % du budget
- Les autres dépenses représentent 19 % du budget

L'annexe 1 propose une présentation de l'information budgétaire faisant état des prévisions budgétaires selon la nature des charges. Le formulaire exigé par le MES et par le siège social de l'UQ est présenté à l'annexe 2.

Suite à la présentation, le président rappelle les problématiques de mauvaises créances rencontrées l'an dernier et souhaite connaître l'état de la situation cette année. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'un ajustement à la hausse du montant prévu, soit environ 200 000 \$ supplémentaires, a été budgété. Ce changement porte le total estimé des mauvaises créances entre 600 000 \$ et 700 000 \$ pour l'année. Cette révision s'explique par le report à l'automne 2026 de certaines mesures structurantes initialement prévues pour l'automne 2025. Malgré un niveau encore élevé, les données actuelles indiquent que les mauvaises créances demeurent inférieures à celles observées lors des automnes précédents.

Il souligne que les montants sont suivis attentivement d'une session à l'autre, selon le plan d'action mis en œuvre par le groupe de travail. À la rentrée d'automne 2026, des mesures seront appliquées à l'ensemble des étudiants internationaux, et non seulement aux nouveaux inscrits. Des communications préparatoires sont prévues afin d'informer et de préparer toutes les parties prenantes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 497-CX-2352 concernant l'avis à la rectrice relativ au projet de budget révisé au 31 octobre 2025 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Période d'information et de questions

Aucune information n'est transmise.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 2 février 2026 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 01.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale